



Profil de pauvreté de la région du Centre Est

Ministère de l'économie, des finances
et de la prospective

Secrétariat général

Institut national de la statistique
et de la démographie

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



Profil de pauvreté de la région du Centre Est

Réalisée avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale à travers le Projet d'Harmonisation des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHASAO).

Octobre 2023

AVANT PROPOS

Le Plan national de développement économique et social (PNDES-II) 2021-2025 constitue le référentiel de développement au Burkina Faso. Par ailleurs, le pays s'est engagé à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) dont l'échéance est prévue pour 2030. L'objectif commun de ces engagements nationaux et internationaux est l'amélioration des conditions de vie des populations, en l'occurrence une réduction substantielle de la pauvreté.

Ainsi, le Burkina Faso a besoin de données actualisées, fiables, exhaustives et désagrégées de toutes les unités administratives du pays afin de pouvoir apprécier les progrès réalisés et les défis à relever. Pour leur bon fonctionnement en tant qu'entités de développement, les unités administratives créées dans le cadre de la décentralisation ont besoin de données statistiques.

Dans le cadre de ses missions, l'INSD a réalisé des enquêtes et recensements auprès des ménages et des entreprises pour suivre et évaluer la mise en œuvre des politiques de développement au Burkina Faso. De ce fait, l'INSD a réalisé plusieurs enquêtes sur les conditions de vie des ménages qui fournissent des indicateurs pour le suivi de la pauvreté. Les rapports sur le profil de pauvreté au niveau national sont régulièrement produits. Cependant, au niveau régional, le besoin en statistiques désagrégées sur les conditions de vie des ménages et surtout sur la pauvreté n'est pas toujours satisfait.

Les directions régionales de l'INSD qui ont pour mission de fournir des statistiques désagrégées au niveau régional, provincial et communal ont donc entrepris des analyses plus fines de la pauvreté à travers l'exploitation des bases de données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) de 2018 et du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2019. Le présent document constitue un profil de pauvreté au niveau régional.

Nous espérons que cette publication suscitera davantage chez les acteurs de la vie sociale et économique, en particulier ceux en région, de l'intérêt pour les statistiques. Toutefois, l'INSD dans la quête permanente d'amélioration de ses productions, reste disponible pour prendre en compte les éventuelles critiques et suggestions.

Le Directeur Général

Boureima OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre du mérite
de l'Economie et des finances

SIGLES ET ABREVIATIONS

EBCVM	: Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages
EHCVM	: Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
EMC	Enquête multisectorielle continue
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie
ODD	: Objectifs de développement durable
PNDES	: Plan national de développement économique et social
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitation

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	i
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
SOMMAIRE	v
LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTES.....	vii
LISTE DES TABLEAUX	ix
RESUME	xi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1. CONCEPTS, DEFINITIONS ET DONNEES UTILISEES.....	3
1.1 Définition de la pauvreté	3
1.1.1 Approche monétaire objective.....	3
1.1.2 Approche monétaire subjective	3
1.1.3 Approche par les besoins de base	3
1.1.4 Approche par les capacités	3
1.1.5 Approche multidimensionnelle.....	3
1.2 Mesure de la pauvreté	4
1.2.1 Définition d'indicateurs de bien-être	4
1.3 Choix et estimation d'une ligne de pauvreté.....	4
1.3.1 Lignes de pauvreté relatives.....	4
1.3.2 Lignes de pauvreté absolues.....	4
1.4 Choix et estimation de mesures de la pauvreté	4
1.4.1 Incidence de la pauvreté (indice en nombre d'habitants).....	5
1.4.2 Profondeur de la pauvreté (écart de pauvreté)	5
1.4.3 Sévérité de la pauvreté (écart de pauvreté au carré).....	5
1.4.4 Contribution à la pauvreté	5
1.4.5 Incidence de la pauvreté alimentaire.....	5
1.4.6 Incidence de l'extrême pauvreté.....	5
1.5 Mesure de la pauvreté subjective	5
1.6 Données utilisées.....	6
1.7 Mesure de la pauvreté avec la base du 5 ^e RGPH.....	6
CHAPITRE 2. GEOGRAPHIE DE LA PAUVRETE.....	9
2.1 Pauvreté et milieu de résidence	9
2.2 Pauvreté et provinces de résidence	9
2.3 Pauvreté et communes de résidence	10
CHAPITRE 3. DEMOGRAPHIE DE LA PAUVRETE.....	13
3.1 Pauvreté et taille du ménage	13
3.2 Pauvreté et sexe du chef de ménage.....	13
3.3 Pauvreté et situation matrimoniale du chef de ménage	14

3.4	Pauvreté et âge du chef de ménage.....	14
CHAPITRE 4. PAUVRETE ET EDUCATION.....		15
4.1	Pauvreté et statut d’alphabétisation du chef de ménage.....	15
4.2	Pauvreté et niveau d’instruction du chef de ménage.....	15
4.3	Pauvreté et fréquentation scolaire des enfants	16
CHAPITRE 5. PAUVRETE ET CADRE DE VIE		17
5.1	Pauvreté et promiscuité	17
5.2	Pauvreté et qualité du logement	17
5.2.1	Pauvreté et types de matériaux définitifs du logement.....	17
5.2.2	Pauvreté et types d’habitation	18
5.2.3	Pauvreté et statut d’occupation du logement	18
CHAPITRE 6. PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES.....		21
6.1	Pauvreté et accès à l’assainissement.....	21
6.1.1	Pauvreté et type d’aisance	21
6.1.2	Pauvreté et principal mode d’évacuation des ordures.....	21
6.1.3	Pauvreté et principal mode d’évacuation des eaux usées	22
6.2	Pauvreté et accès à l’eau de boisson	22
6.3	Pauvreté et principal mode d’éclairage.....	23
6.4	Pauvreté et type d’emploi principal occupé	23
CHAPITRE 7. INEGALITES DE NIVEAU DE VIE		25
7.1	Distribution de la consommation totale par quintile	25
7.2	Distribution de la consommation totale par décile	25
7.3	Indicateurs d’inégalités de la consommation	25
CONCLUSION		29
BIBLIOGRAPHIE		31
ANNEXES.....		xiii

LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTES

Liste des graphiques

Graphique 1 : Incidence et profondeur selon le milieu de résidence	9
Graphique 2 : Contribution des milieux de résidence à la pauvreté	9
Graphique 3 : Consommation par personne selon le milieu de résidence	9
Graphique 4 : Incidence et profondeur selon les provinces	10
Graphique 5 : Contribution des provinces à la pauvreté	10
Graphique 6 : Consommation moyenne par personne selon les provinces	10

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de la région du Centre-Est au Burkina Faso	2
Carte 2 : Incidence de la pauvreté dans les communes de la région du Centre Est	11

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Valeurs des percentiles	7
Tableau 2 : Indicateurs de pauvreté selon les communes.....	11
Tableau 3 : Répartition de la population par niveau de vie selon la taille du ménage.....	13
Tableau 4 : Répartition de la population par niveau de vie selon le sexe du chef de ménage.....	13
Tableau 5 : Répartition de la population par niveau de vie selon la situation matrimoniale du chef de ménage	14
Tableau 6 : Répartition de la population par niveau de vie selon l'âge du chef de ménage.....	14
Tableau 7 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'alphabétisation du chef de ménage	15
Tableau 8 : Répartition de la population par niveau de vie selon le niveau d'instruction du chef de ménage	16
Tableau 9 : Répartition des enfants par niveau de vie selon la fréquentation scolaire.....	16
Tableau 10 : Niveau de vie selon le nombre moyen de personnes par pièce à coucher du ménage	17
Tableau 11 : Répartition de la population par niveau de vie selon les caractéristiques des logements en matériaux définitifs.....	18
Tableau 12 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'habitation	18
Tableau 13 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'occupation du logement	19
Tableau 14 : Répartition de la population par type d'aisance selon le niveau de vie	21
Tableau 15 : Répartition de la population par principal mode d'évacuation des ordures selon le niveau de vie	22
Tableau 16 : Répartition de la population par principal mode d'évacuation des eaux usées selon le niveau de vie	22
Tableau 17 : Répartition de la population par source d'accès à l'eau de boisson selon le niveau de vie	23
Tableau 18 : Répartition de la population par principal mode d'éclairage selon le niveau de vie	23
Tableau 19 : Répartition de la population par type d'emploi principal occupé selon le niveau de vie	24
Tableau 20 : Distribution de la consommation totale par quintile	25
Tableau 21 : Distribution de la consommation totale par décile	25
Tableau 22 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par milieu de résidence et par province	26
Tableau 23 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par commune	27

RESUME

La mise en œuvre des politiques ciblées de lutte contre la pauvreté nécessite des informations à des niveaux géographiques désagrégés, par exemple au niveau des régions, provinces et communes. C'est ainsi que cette étude est menée avec pour objectif de décrire le profil de pauvreté de la région du Centre-Est en fournissant aux décideurs des analyses plus fines de la pauvreté au niveau régional, provincial et communal. En combinant les données de l'EHCVM 2018 qui disposent d'informations sur la consommation des ménages permettant de construire des indicateurs de bien-être, et des données du 5^e RGPH qui ont l'avantage de l'exhaustivité en termes de couverture de la population, il a été possible de décliner le présent profil de pauvreté. Les résultats principaux se résument comme suit :

Géographie de la pauvreté

Près de la moitié (49,0%) de la population de la région du Centre-Est vit en dessous du seuil de pauvreté. Dans cette région, la pauvreté est nettement plus élevée en milieu rural (52,3%) qu'en milieu urbain (34,4%) et la province du Koulpélogo est la plus touchée avec près de huit personnes sur dix (78,3%) de sa population qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Comin-Yanga et Yondé sont les communes qui abritent les plus fortes proportions de pauvres dans la région avec environ neuf personnes pauvres sur dix dans ces communes.

Démographie de la pauvreté

Dans les ménages de grande taille, on enregistre une proportion élevée des individus à faible niveau de vie alors que les ménages de petite taille regorgent plus les individus à niveau de vie élevé. Ainsi, dans les ménages d'au moins 12 personnes, plus de quatre personnes sur dix sont situées dans le premier décile (plus pauvres) pendant que dans les ménages de moins de 5 personnes, la proportion des individus du premier décile est quasi-nulle. Dans les ménages dirigés par une femme, 71,5% des individus ont un niveau de vie acceptable (au-delà du 5^e décile). Par contre, dans les ménages dirigés par des hommes ce chiffre se situe à moins de 44,6%.

Pauvreté et éducation

Plus de trois individus vivant dans les ménages dont le chef est alphabétisé sur quatre (77,2%) ont un niveau de vie supérieur au cinquième décile. Cependant, lorsque le chef de ménage n'est pas alphabétisé, plus de la moitié (55,5%) des individus vivent en dessous du cinquième décile. Les enfants (moins de 18 ans) du Centre-Est qui fréquentent actuellement au post primaire ou au secondaire proviennent plus des ménages à niveau de vie élevé. En effet, près du quart des enfants fréquentant le Post-primaire se retrouve dans le dernier décile. Au niveau du secondaire, 42,8% des enfants y fréquentant se situent dans ce décile. Les individus dont le chef de ménage est instruit sont plus représentés dans les niveaux de vie élevés

Pauvreté et cadre de vie

Pour les ménages de moins de trois personnes par pièce à coucher, seulement 4,0% des individus sont du premier décile contre 23,1% pour les ménages de plus de cinq personnes par pièce. Parmi les individus issus des ménages dont les murs, les toits ou les sols sont en matériaux définitifs, plus de la moitié d'entre eux appartiennent à un niveau de vie supérieur au cinquième décile. Les individus vivant dans les ménages où le bâtiment est construit avec des matériaux définitifs sont légèrement plus présents dans le dernier décile avec une proportion de 13,5% alors que les immeubles à appartement et les villas regorgent plus d'individus appartenant au dixième décile, avec respectivement 21,3% et 39,1%.

Pauvreté et caractéristiques socio-économiques

L'accès aux services sociaux reste précaire pour les couches défavorisées.

Dans la région du Centre-Est, 46,1% des individus font recours à la brousse pour leurs besoins d'aisance. Ce lieu d'aisance est plus utilisé par les individus de faible niveau de vie alors que les latrines simples sont plus utilisées comme lieu d'aisance par les individus à niveau de vie élevé. Par ailleurs, plus de huit personnes sur dix évacuent leurs ordures à travers la rue, les tas d'immondices et les fosses fumières dans la région du Centre-Est. Aussi, plus de la moitié (57,7%) de la population utilise l'eau issue des forages pour sa boisson.

Sur dix personnes de la région, près de six se servent des lampes pour l'éclairage. Particulièrement, chez les individus du premier décile, 72,6% emploient les lampes pour l'éclairage contre 16,6% de ceux du dernier décile. Dans cette même catégorie d'individus, 82,5% utilisent l'énergie réseau ou solaire comme mode principal d'éclairage.

Inégalités de niveau de vie

Il ressort que la structure des dépenses de consommation par quintile de niveau de vie dans la région du Centre-Est est inégalitaire. Pendant que la consommation totale des individus du premier quintile représente 12,5% de la consommation totale du Centre-Est, celle du dernier quintile vaut 33,3%. Selon le milieu de résidence, la distribution de la consommation est plus égalitaire en milieu rural (GINI=0,17) qu'en milieu urbain (GINI=0,29). Le Kouritenga est la province la moins égalitaire en termes de distribution de la consommation des ménages. Par ailleurs, les communes les moins égalitaires en termes de distribution des niveaux de vie sont les communes de Tenkodogo, Pouytenga et Koupéla. Dans la commune de Tenkodogo, les 10% les plus riches ont un niveau de vie au moins 3,1 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres. Ce rapport est de 3,3 dans la commune de Koupéla et de 2,6 dans la commune de Pouytenga.

INTRODUCTION

Dans le cadre du suivi des politiques de lutte contre la pauvreté, le Burkina Faso a initié à travers l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), la réalisation d'une série d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages. Cependant, les produits de ces études notamment les rapports sur le profil de pauvreté sont régulièrement produits au niveau national mais pas à l'échelle régionale. Les directions régionales de l'INSD qui ont pour mission de fournir des statistiques désagrégées au niveau régional et communal, ont entrepris donc des analyses plus fines de la pauvreté à travers l'exploitation des bases de données de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) de 2018 et du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2019.

Le présent rapport fait ressortir les indicateurs de pauvreté au niveau de la région du Centre-Est. Il se propose de répondre aux attentes des utilisateurs des données socioéconomiques se rapportant à la région. Il fournit des données contextuelles pour les différents utilisateurs que sont les décideurs, les élus locaux, les services publics, les chercheurs, la société civile, etc. Ces informations sont disponibles aussi bien au niveau régional qu'au niveau des entités administratives constituantes de la région, que sont les provinces et les communes.

La région du Centre-Est située entre 1°0' de longitude ouest et 0°45' de longitude Est, entre 12°35' et 10°55' de latitude nord. Elle est limitée à l'Est par la région de l'Est, au Nord par la région du Centre-Nord, à l'Ouest par la région du Centre-Sud, au Nord-Ouest par la région du Plateau Central et au Sud par les Républiques du Togo et du Ghana.

La région du Centre-Est couvre une superficie de 14 494 km² (soit 5,3 % du territoire national) et est habitée par 7,7 % de la population résidente du Burkina Faso. En effet, selon les résultats du 5^e RGPH, elle comptait 1 580 508 habitants. Le chef-lieu de la région, Tenkodogo, est situé à 185 km de Ouagadougou, à 105 km de la frontière du Togo et à 78 Km de la frontière du Ghana. Le Centre-Est comprend les provinces du Boulgou, du Koulpélogo et du Kouritenga qui ont respectivement pour chef-lieu Tenkodogo, Ouargaye et Koupela. Elle compte trente (30) communes dont six (6) urbaines, 750 villages et 33 secteurs. Des quatre (04) communes du Burkina à statut particuliers (abritant des villes qui ne sont pas chef-lieu de province), trois (03) sont dans la région du Centre-Est à savoir Pouytenga, Bittou et Garango.

Traversée à la fois par les axes routiers Ouagadougou-Niamey, Ouagadougou-Cotonou et Ouagadougou-Lomé, la région occupe une position géographique favorable aux échanges commerciaux (zone de transit). Le commerce est l'une des principales activités économiques en matière de création de richesse. Les activités commerciales s'appuient sur des circuits de distribution entre le Ghana, le Togo, le Niger et le Bénin.

La région du Centre-Est a un fort potentiel agricole. Elle compte trois (03) bassins versants qui sont le bassin des volta dans le Centre et l'Ouest, celui de la Pendjari-Kompienga à l'Est et celui du Niger au Nord. Ces bassins versants alimentent les principaux fleuves, rivières et plans d'eau que sont le Nakanbé et ses affluents, le Nazinon ainsi que la Kompienga et ses affluents, deux (02) grands barrages d'envergure nationale tels que celui de Bagré et de la Kompienga ainsi que soixante-neuf (69) plans d'eau. L'ensemble de ces bassins versants couvre une superficie totale de 26 086 ha.

Dans le secteur de l'élevage, le Centre-Est dispose de l'une des plus grandes zones pastorales du pays, celle de Nouaho (95 000 ha) et d'un marché international à bétail à Pouytenga. L'élevage occupe la 2^{ème} place dans le revenu des ménages.

Le secteur de l'artisanat est très peu développé et manque d'appui et d'encadrement. Il est dominé par l'artisanat de biens d'usage courant (fabrication d'outillage agricoles, paniers, nattes, seccos, étoffes, etc...).

L'industrie reste également très peu développée dans la région. Cependant, la région abrite l'industrie extractive d'or de Youga dans la commune de Zabré et l'usine de fabrication d'aliments de poissons et de bétail de Bagré. La région compte également sept mini-laiteries à Ouargaye, Tenkodogo, Kando, Lalgaye, Garango, Bittou et à Pouytenga.

En termes de pauvreté, cette région est parmi le groupe des régions du Burkina Faso les plus affectées. En effet, elle présentait un niveau d'incidence de la pauvreté supérieur au niveau national en 2003 et 2018 avec respectivement 55,1% et 53,3% (EBCVM, 2003 et EHCVM 2018). Aussi, la contribution de cette région à la

pauvreté nationale n'a pas significativement évolué entre 2003 (9,8%) et 2018 (10,3%). L'inégalité de pauvreté dans la région mesurée par l'indice de GINI est relativement faible et a augmenté entre 2014 et 2018 passant de 0,32 à 0,36 (EMC, 2014 et EHCVM 2018).

Le présent document sur le profil de pauvreté de la région du Centre-Est est structuré en sept (07) chapitres comme suit :

- Concepts, définitions et sources de données ;
- Géographie de la pauvreté dans le Centre-Est ;
- Démographie de la pauvreté ;
- Pauvreté et éducation ;
- Pauvreté et cadre de vie ;
- Pauvreté et caractéristiques socio-économiques ;
- Inégalités de niveau de vie.

Carte 1 : Localisation de la région du Centre-Est au Burkina Faso



SOURCE: BNDT / IGB

DR-INSD, 2023

CHAPITRE 1. CONCEPTS, DEFINITIONS ET DONNEES UTILISEES

1.1 Définition de la pauvreté

La pauvreté peut se définir comme un manque de bien, le dénuement, l'absence de ce qui est nécessaire. Elle est généralement considérée comme un phénomène multidimensionnel. Elle embrasse la dimension économique et des dimensions non économiques¹ regroupées sous le terme de pauvreté humaine. Si l'on considère la dimension économique de la pauvreté, on distingue de façon fonctionnelle trois formes de pauvreté : la pauvreté monétaire ou « de revenu », la pauvreté des conditions de vie ou « d'existence » et la pauvreté de potentialités ou de « capacités ».

Le concept de la pauvreté est complexe. C'est pourquoi, plusieurs approches sont utilisées pour la cerner.

1.1.1 Approche monétaire objective

L'approche monétaire objective s'appuie sur le revenu ou la consommation traduite en valeur monétaire comme mesure du bien-être. C'est l'approche la plus utilisée par les institutions internationales, notamment la Banque Mondiale.

1.1.2 Approche monétaire subjective

L'approche monétaire subjective s'intéresse aux aspects qualitatifs du bien-être et correspond à une évaluation individuelle du niveau de bien-être. Elle se fonde sur le point de vue des individus, leur perception et appréciation de leur situation, de même que sur leurs dépenses de consommation individuelle.

1.1.3 Approche par les besoins de base

L'approche par les besoins de base met en avant l'identification des besoins communs à tous les êtres humains nécessaires pour atteindre une certaine qualité de vie. L'essentiel de ces besoins retenus s'inscrit dans les domaines tels que l'éducation, la santé, l'hygiène, l'assainissement, l'eau potable et l'habitat, nécessaires à la prévention de la maladie, de la sous-alimentation, etc. Une personne est considérée comme pauvre lorsqu'elle ne satisfait pas ses besoins de base par rapport à un certain standard de vie.

1.1.4 Approche par les capacités

L'approche par les capacités fait référence à la privation d'un individu de capacités identifiées comme « capacités de base » sans lesquelles il ne peut pas vivre une vie désirée. La pauvreté peut se définir par rapport aux facteurs (capital social, capital humain, modification dans le patrimoine) qui empêchent les individus ou les ménages de jouir d'un bien-être suffisant.

1.1.5 Approche multidimensionnelle

L'approche multidimensionnelle appréhende la pauvreté comme un ensemble de privation de certains biens et services pour assurer un niveau de vie « normal ». Les pauvres sont les personnes qui ont un nombre de privations récurrentes et fixes. Le présent rapport s'intéressera à la pauvreté monétaire et aux conditions de vie des ménages.

¹ Il s'agit des dimensions sociale, culturelle, politique et ethnique de la pauvreté.

1.2 Mesure de la pauvreté

1.2.1 Définition d'indicateurs de bien-être

1.2.1.1 Indicateurs monétaires de la pauvreté

L'évaluation de la pauvreté à l'aide de mesures monétaires nécessite parfois de recourir soit à la consommation soit au revenu comme indicateur de bien-être. Lorsque l'enquête auprès des ménages fournit des données de consommation suffisamment détaillées, il est préférable d'utiliser celle-ci comme indicateur de la pauvreté.

1.2.1.2 Indicateurs non monétaires de la pauvreté

L'application des outils de mesure de la pauvreté aux indicateurs non monétaires passe par la possibilité de comparer la valeur de l'indicateur non monétaire d'une personne ou d'un ménage à un seuil, ou « ligne de pauvreté », en dessous de laquelle on considère que la personne ou le ménage n'est pas en mesure de couvrir ses besoins fondamentaux.

1.3 Choix et estimation d'une ligne de pauvreté

Dès qu'une mesure regroupant le revenu et la consommation ou une mesure de type non monétaire a été définie au niveau des ménages ou des personnes, l'étape suivante consiste à définir une ou plusieurs lignes de pauvreté. Les lignes de pauvreté sont des points limites qui séparent les pauvres des non-pauvres. Elles peuvent être de nature monétaire (par exemple, un certain niveau de consommation) ou non monétaire (par exemple, un certain niveau d'éducation). L'utilisation de plusieurs lignes permet de distinguer différents niveaux de pauvreté. Il existe principalement deux types de lignes de pauvreté : relatives et absolues.

1.3.1 Lignes de pauvreté relatives

La pauvreté relative s'établit par comparaison avec le niveau de vie moyen du pays dans lequel on se trouve. On détermine d'abord le revenu médian ou la consommation médiane, valeur qui partage la population en deux parties égales. La pauvreté se définit alors par rapport à une proportion de cette valeur médiane.

1.3.2 Lignes de pauvreté absolues

Elles sont associées à certaines normes absolues sur les éléments dont les ménages doivent disposer pour couvrir leurs besoins fondamentaux. En ce qui concerne les mesures monétaires, ces lignes de pauvreté absolues sont souvent fondées sur des estimations du coût des denrées alimentaires de base, à savoir le coût d'un panier de produits nutritionnels considéré comme un minimum pour assurer le maintien en bonne santé d'une famille type, auquel s'ajoute une certaine provision pour la couverture des besoins non alimentaires. Étant donné que de larges proportions des populations habitant dans les pays en développement survivent avec le strict minimum ou moins encore, le choix d'une ligne de pauvreté absolue plutôt que relative s'avère souvent plus indiqué.

1.4 Choix et estimation de mesures de la pauvreté

La mesure de la pauvreté est une fonction statistique. Elle compare l'indicateur de bien-être du ménage et la ligne de pauvreté et traduit le résultat en un seul nombre pour toute la population, ou pour un sous-groupe déterminé. Il existe de nombreuses mesures alternatives, mais les trois mesures ci-dessous décrites sont les plus couramment utilisées.

1.4.1 Incidence de la pauvreté (indice en nombre d'habitants)

Elle mesure la proportion de la population qui vit en état de pauvreté, celle pour laquelle la consommation est inférieure à la ligne de pauvreté.

1.4.2 Profondeur de la pauvreté (écart de pauvreté)

Cette mesure indique la distance à laquelle les ménages se trouvent de la ligne de pauvreté. Elle enregistre le déficit collectif moyen de revenu ou de consommation par rapport à la ligne de pauvreté pour l'ensemble de la population. La profondeur de la pauvreté est obtenue en faisant la somme de tous les déficits des individus en situation de pauvreté (en supposant un déficit de zéro pour les non pauvres) et en divisant le résultat par le total de la population. En d'autres termes, elle permet d'évaluer le total des ressources nécessaires pour amener l'ensemble de la population pauvre au niveau de la ligne de pauvreté (total divisé par le nombre d'individus de la population considérée).

1.4.3 Sévérité de la pauvreté (écart de pauvreté au carré)

Cette mesure tient compte non seulement de la distance séparant les pauvres de la ligne de pauvreté (écart de pauvreté), mais aussi de l'inégalité entre les pauvres. Elle attribue une pondération plus importante aux ménages situés à plus grande distance de la ligne de pauvreté. En ce qui concerne la mesure de l'écart de pauvreté, les indicateurs non monétaires sont soumis à certaines limites.

1.4.4 Contribution à la pauvreté

La contribution à la pauvreté renvoie à la part des pauvres de chaque sous-groupe dans la population totale de pauvres. Par exemple, la contribution à la pauvreté d'une province donnée est la proportion des pauvres de cette province dans l'ensemble des pauvres de la région. La somme des contributions de tous les sous-groupes est de 100% et pour chaque sous-groupe la contribution est une valeur comprise entre 0 et 100%.

1.4.5 Incidence de la pauvreté alimentaire

L'incidence de la pauvreté alimentaire mesure la proportion de la population dont le montant alloué à la consommation alimentaire est inférieur au seuil de pauvreté alimentaire. Comme pour l'incidence de la pauvreté, l'incidence de la pauvreté alimentaire est un chiffre compris entre 0 et 1 et est généralement exprimée en pourcentage.

1.4.6 Incidence de l'extrême pauvreté

L'incidence de l'extrême pauvreté mesure la proportion de la population dont le montant alloué à la consommation alimentaire et non alimentaire est inférieur au seuil de pauvreté alimentaire. Autrement dit, un individu est en situation d'extrême pauvreté si en consacrant l'ensemble de son revenu à la consommation alimentaire, il demeure en dessous du seuil alimentaire. Comme pour l'incidence de la pauvreté, l'incidence d'extrême pauvreté est un chiffre compris entre 0 et 1 et est généralement exprimée en pourcentage.

1.5 Mesure de la pauvreté subjective

La mesure de la pauvreté subjective repose sur les enquêtes d'opinion. De telles mesures sont fondées sur des questions posées aux ménages à propos de :

- leur situation telle qu'ils la perçoivent, comme « Avez-vous assez pour vivre ? » « Estimez-vous que votre revenu est très bas, plutôt bas, suffisant, plutôt élevé, ou élevé ? »

- une opinion à l'égard des standards minima de revenu et de besoins, telle que « Quel est le montant minimum nécessaire pour permettre de vivre à une famille composée de deux adultes et trois enfants ? » ou « Quel est le minimum nécessaire pour votre famille ? »

- des classements de la pauvreté dans la communauté, tels que « Quels sont les groupes les plus vulnérables du village ? » Sur la base des réponses à ces questions, des lignes de pauvreté peuvent être fixées.

Les réponses au deuxième groupe de questions peuvent fournir une ligne pour les différents types de ménages de référence. En revanche, les réponses au premier groupe de questions peuvent être comparées au revenu réel pour en déduire le niveau de revenu que les ménages jugent suffisant. Ce niveau de revenu peut alors être utilisé comme ligne de pauvreté.

1.6 Données utilisées

Les données utilisées dans le cadre de la présente étude proviennent de deux sources. Il s'agit des données du 5^e RGPH organisé en 2019 et de l'EHCVM en 2018. Cette dernière est une enquête nationale qui produit des statistiques pour le suivi de la pauvreté et des conditions de vie des populations. Elle contient des informations sur la consommation des ménages qui ont servi à l'approche de mesure de la pauvreté adoptée dans cette étude. Les données du 5^e RGPH sont exhaustives et permettent donc de produire les estimations jusqu'au niveau communal.

Au total, l'étude a porté sur une population de 1 428 029 habitants répartis sur un effectif de 267 122 ménages de la région du Centre-Est.

1.7 Mesure de la pauvreté avec la base du 5^e RGPH

La mesure de la pauvreté monétaire telle que conçue pour les enquêtes sur les conditions de vie des ménages et de la pauvreté, contenu dans les modules de consommation des ménages ou leurs revenus n'est pas applicable directement avec la base des données du 5^e RGPH car le questionnaire du 5^e RGPH ne contient pas des modules sur la consommation ou les revenus des ménages. Pour surmonter cet obstacle on combine les données des enquêtes ménages sur les conditions de vie et celles du 5^e RGPH afin de générer un niveau de consommation par personne de chaque ménage du RGPH. La méthodologie appliquée est celle proposée par Elbers, Lanjouw et Lanjouw (2002, 2003) et mise à jour à 2022 par Corral et al.

La méthode d'estimation sur petits domaines proposée par Elbers, Lanjouw et Lanjouw (2002, 2003) procède d'une idée relativement simple. Tout d'abord, un modèle de régression de la dépense du ménage par tête est estimé en utilisant les données d'enquête, en limitant l'ensemble des variables explicatives à celles qui sont communes à l'enquête et au recensement. La distribution des variables doit être similaire dans les deux sources de données. Ensuite, les coefficients de ce modèle sont appliqués aux données du recensement pour prédire les dépenses de tous les ménages du recensement. Finalement, la dépense prédite des ménages est utilisée pour construire une série d'indicateurs de bien-être (i.e. incidence, profondeur, sévérité de la pauvreté et inégalité).

La mesure de la pauvreté avec la base de données du 5^e RGPH a été réalisée lors de la cartographie de la pauvreté en 2022. Dans le cadre de cette analyse, la consommation prédite par cette dernière étude a été utilisée pour appréhender le niveau de vie des ménages à travers les percentiles (quintiles et déciles). Pour le Centre Est, la consommation moyenne annuelle par personne s'élève à 61 202 F CFA avec un minimum de 79 637 F CFA et un maximum de 1 710 139 F CFA. En ce qui concerne le niveau de vie, les valeurs des percentiles sont consignées dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Valeurs des percentiles

Valeur du percentile		
Quintile	Q1	166 235
	Q2	194 675
	Q3	227 680
	Q4	283 902
Décile	D1	145 890
	D2	166 235
	D3	179 896
	D4	194 675
	D5	212 298
	D6	227 680
	D7	247 319
	D8	283 902
	D9	356 671

CHAPITRE 2. GEOGRAPHIE DE LA PAUVRETE

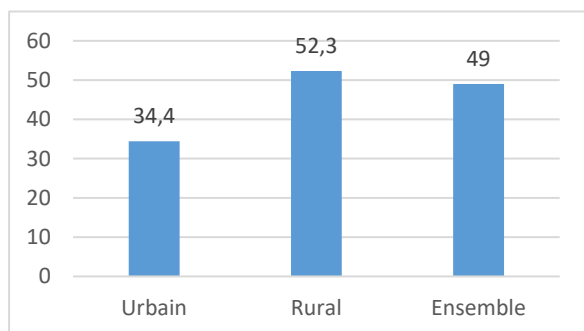
La pauvreté monétaire n'est pas uniformément répartie sur l'espace géographique régional. Il serait donc judicieux d'étudier la distribution spatiale de ce phénomène au niveau des sous-unités géographiques de la région. Dans la suite, une analyse de la pauvreté est proposée par milieu de résidence, province et commune.

2.1 Pauvreté et milieu de résidence

Près de la moitié (49,0%) de la population de la région du Centre-Est vit en dessous du seuil de pauvreté. L'écart moyen de dépense de consommation des pauvres au seuil de pauvreté traduit par la profondeur de la pauvreté est estimé à 16,2%. La pauvreté est moins élevée en milieu urbain (34,4%) qu'en milieu rural (52,3%). En termes de contribution, le milieu rural contribue plus (87,0%) à l'incidence de la pauvreté dans la région que le milieu urbain (13,0%).

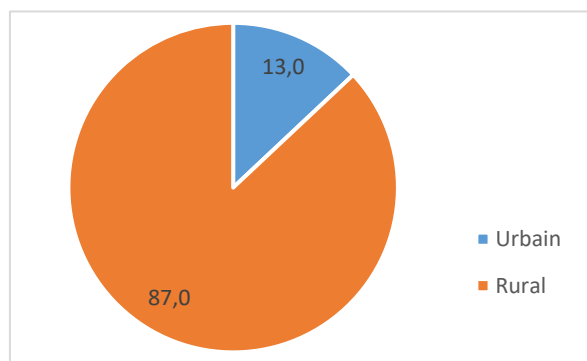
En termes de consommation, la dépense moyenne annuelle de consommation d'une personne vivant en milieu urbain s'évalue à 315 957 F CFA alors qu'en milieu rural, cette dépense se situe à 218 300 F CFA.

Graphique 1 : Incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence



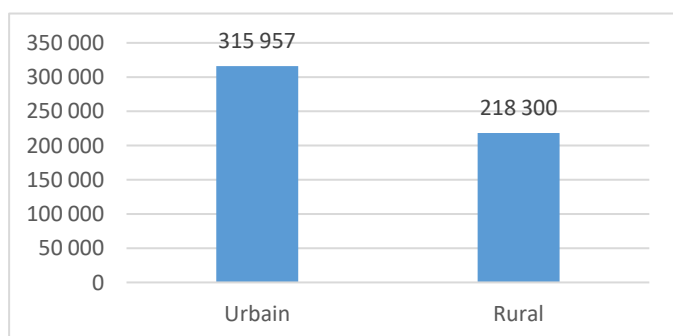
Source : Volume-3, 5^e RGPH

Graphique 2 : Contribution des milieux de résidence à la pauvreté



Source : Volume-3, 5^e RGPH

Graphique 3 : Consommation par personne selon le milieu de résidence



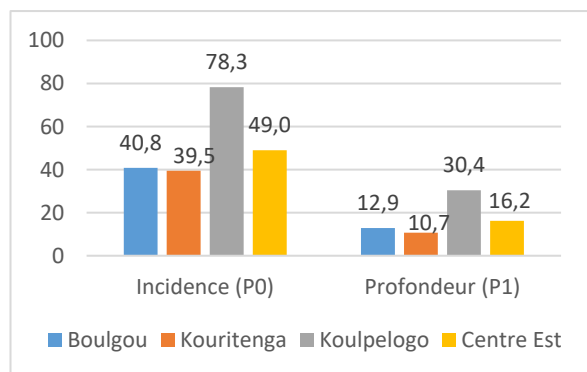
2.2 Pauvreté et provinces de résidence

Au niveau provincial, près de huit personnes sur dix (78,3%) de la population du Koulpélogo vit en dessous du seuil de pauvreté tandis que, dans les provinces du Boulgou et du Kouritenga, environ quatre personnes sur dix se trouvent dans cette situation.

En termes de contribution à la pauvreté monétaire au niveau de la région, la province du Kouritenga contribue à hauteur de 24,5% contre 36,6% et 38,9% respectivement pour les provinces du Koulpélago et du Boulgou.

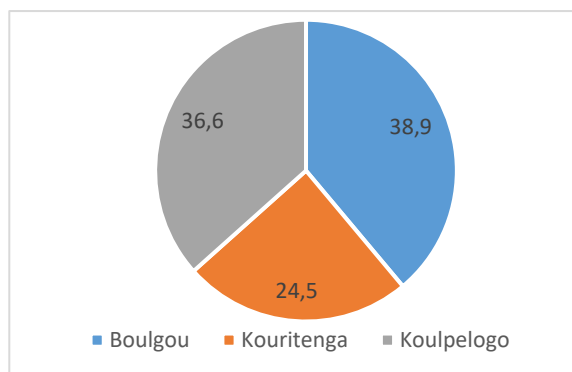
La profondeur de la pauvreté se situe à 16,2% dans la région. Selon les provinces, elle est plus prononcée dans le Koulpélago (30,4%). Dans les provinces du Boulgou et du Kouritenga, elle se situe respectivement à 12,9% et 10,7%.

Graphique 4 : Incidence et profondeur selon les provinces



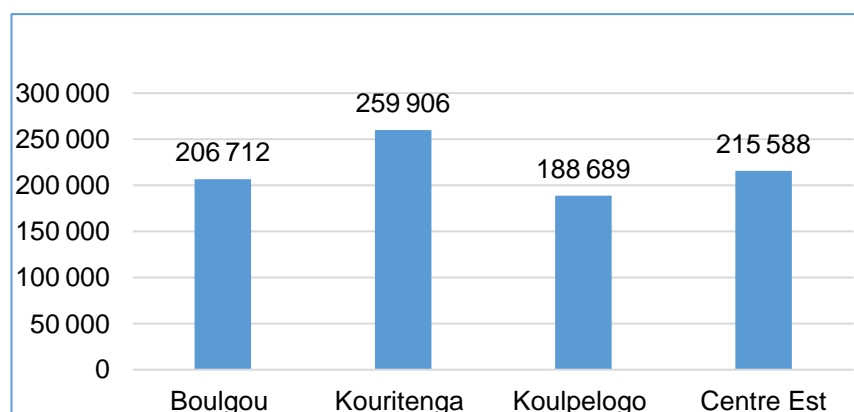
Source : Volume-3, 5^e RGPH

Graphique 5 : Contribution des provinces à la pauvreté



Source : Volume-3, 5^e RGPH

Graphique 6 : Consommation moyenne par personne selon les provinces

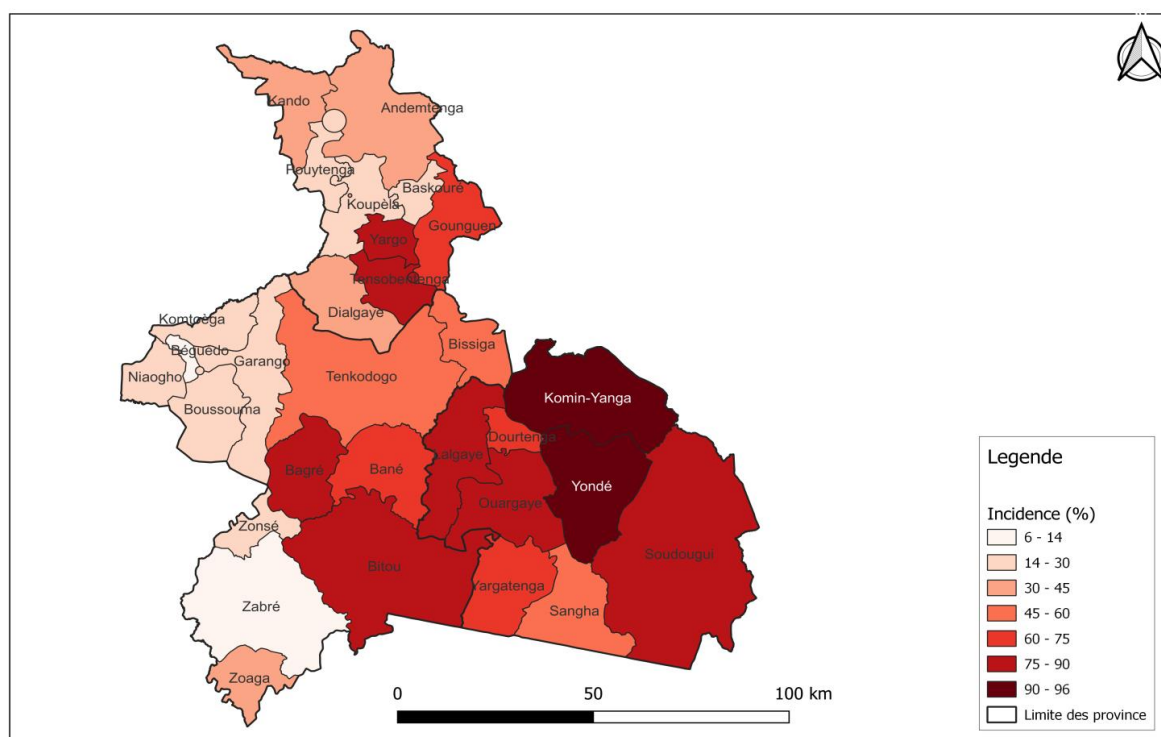


Source : Volume-3, 5^e RGPH

2.3 Pauvreté et communes de résidence

Une analyse spatiale de la pauvreté montre que les localités situées dans les parties Est et Sud-Est de la région sont les plus touchées. Dans cette partie, les communes de Comin-Yanga et de Yondé sont les plus affectées. Les communes de Zabré et Béguédo présentent les plus faibles incidences de pauvreté.

Carte 2 : Incidence de la pauvreté dans les communes de la région du Centre Est



L'analyse de la pauvreté au niveau communal montre que, sur les trente communes que compte la région, quinze communes ont plus de la moitié de leurs populations qui vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Comin-Yanga et Yondé sont les communes qui enregistrent les plus fortes proportions de pauvres dans la région du Centre-Est. Dans ces communes, la quasi-totalité de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. En effet, environ neuf personnes sur dix de ces communes dépensent annuellement moins de 194 629 F CFA (seuil de pauvreté) en consommation alimentaire, en éducation, en santé, etc.

Les communes de Zabré et de Béguedo présentent les incidences de pauvreté les plus faibles de toutes les communes de la région. Les communes de Bittou et de Tenkodogo sont les deux communes qui contribuent le plus à la pauvreté de l'ensemble de la région à plus de 10% chacune.

En outre, la profondeur de la pauvreté est plus importante dans les communes de Comin-Yanga et de Yondé.

Tableau 2 : Indicateurs de pauvreté selon les communes

Communes	Incidence P0 (%)	Contribution C0 (%)	Profondeur P1 (%)	Consommation par personne
Province du Boulgou				
Bagré	78,2	3,8	28,5	231 429,6
Bané	73,3	3,3	24,8	221 606,4
Beguedo	13	0,5	2,3	229 669,0
Bissiga	48	1,6	13,4	200 129,0
Bittou	80,8	10,7	31,4	230 525,2
Boussouma	17,4	0,8	3,3	233 125,6
Garango	26,8	3,2	6,1	246 401,1
Komtoega	15,4	0,5	2,8	220 416,4
Niaogo	25	0,8	5	221 355,9
Tenkodogo	53,4	11	16,6	274 954,2

Communes	Incidence P0 (%)	Contribution C0 (%)	Profondeur P1 (%)	Consommation par personne
Zabré	6,9	1,1	1,1	241 174,7
Zoaga	37,8	0,6	9,6	230 086,9
Zonsé	21,8	1,1	4,3	239 563,8
Province du Kouritenga				
Andemtenga	35,9	3,2	8,1	212 869,7
Baskouré	30,4	0,6	6,6	224 141,5
Dialgayé	38,3	2,7	8,8	219 982,1
Gounghin	62,2	3,7	18,5	206 464,7
Kando	42,3	2,1	10,1	217 188,2
Koupéla	26,3	3,1	6,1	302 300,2
Pouytenga	27,6	4,2	6,9	277 629,7
Tensobentenga	78,4	2,6	27,8	214 093,3
Yargo	84,7	2,2	32,8	227 258,4
Province du Koulpelogo				
Comin-Yanga	96	6	48,5	197 135,6
Dourtenga	75,6	1,3	27,8	208 113,9
Lalgayé	84,1	2,1	32,6	209 009,2
Ouargayé	87,3	4,8	37,8	225 873,9
Sanga	60,2	4,2	17,2	203 048,8
Soudougui	78,8	9,4	27,4	198 045,9
Yargatenga	62,6	4,7	19	216 510,4
Yondé	93,6	4,1	43,6	197 229,9
Ensemble région	49	100	16,2	1 710 138,9

CHAPITRE 3. DEMOGRAPHIE DE LA PAUVRETE

Les facteurs démographiques influencent généralement les conditions de vie des ménages et la pauvreté. Dans ce chapitre, l'analyse de la pauvreté est faite en fonction de la taille du ménage, le sexe, la situation matrimoniale et l'âge du chef de ménage.

3.1 Pauvreté et taille du ménage

Dans les ménages de grande taille, on retrouve une proportion élevée des individus à niveau de vie faible alors que les ménages de petite taille regorgent plus les individus à niveau de vie élevé. Par exemple, dans les ménages de moins de 5 personnes, 25,5% des personnes sont situées dans le dernier décile de niveau de vie (plus riches) alors que dans les ménages d'au moins 12 personnes, plus de quatre personnes sur dix sont situées dans le premier décile (plus pauvres).

Tableau 3 : Répartition de la population par niveau de vie selon la taille du ménage

Niveau de vie	1-4 personnes	5-6 personnes	7-8 personnes	9-11 personnes	12 personnes ou plus
Premier décile	0,0	0,0	0,0	16,3	43,3
Deuxième décile	0,0	0,0	16,5	17,2	27,9
Troisième décile	0,0	12,0	16,1	14,7	8,9
Quatrième décile	0,0	16,6	11,9	19,6	9,4
Cinquième décile	3,2	10,2	23,6	12,2	2,7
Sixième décile	11,9	18,9	2,5	7,8	1,6
Septième décile	14,8	11,6	14,4	2,1	2,2
Huitième décile	17,3	15,3	4,3	5,7	2,3
Neuvième décile	27,4	7,0	7,1	2,5	0,7
Dixième décile	25,5	8,5	3,6	2,0	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.2 Pauvreté et sexe du chef de ménage

Le sexe du chef de ménage est une des caractéristiques sociodémographiques prises en compte dans l'analyse de la pauvreté monétaire. Les ménages dirigés par les femmes abritent relativement plus d'individus à niveau de vie élevé que ceux dirigés par les hommes. En effet, dans les ménages dirigés par des femmes, 71,5% des individus ont un niveau de vie acceptable (au-delà du 5^e décile). Par contre, dans les ménages dirigés par des hommes, ce chiffre se situe à 44,6%.

Tableau 4 : Répartition de la population par niveau de vie selon le sexe du chef de ménage

Niveau de vie	Homme	Femme
Premier décile	11,6	2,2
Deuxième décile	11,9	3,8
Troisième décile	10,2	6,9
Quatrième décile	11,2	8,7
Cinquième décile	10,6	6,8
Sixième décile	8,8	12,2
Septième décile	9,0	13,7
Huitième décile	9,6	11,9
Neuvième décile	9,0	17,1
Dixième décile	8,2	16,6
Total	100,0	100,0

3.3 Pauvreté et situation matrimoniale du chef de ménage

Le niveau de vie des individus varie en fonction de la situation matrimoniale du chef du ménage auquel ils appartiennent. Au niveau du Centre-Est, dans les ménages où le chef n'est pas en union (Célibataire, Divorcé/séparé, Veuf), les individus sont plus concentrés dans les derniers déciles. En effet, plus de 65% des individus dont le chef de ménage est célibataire, divorcé ou veuf se situent au-delà du cinquième décile. Par contre, dans les ménages où le chef est marié polygame, seulement 24,1% des individus se retrouvent à un niveau de vie supérieur au cinquième décile. Cet indicateur est de 62,7% chez les mariés monogames.

Par ailleurs, les individus dont les chefs de ménages sont en situation d'union libre sont repartis de façon quasi-égalitaire dans les différents déciles de niveau de vie.

Tableau 5 : Répartition de la population par niveau de vie selon la situation matrimoniale du chef de ménage

Niveau de vie	Célibataire	Marié monogame	Marié polygame	Divorcé (e)/séparé (e)	Veuf (ve)	Union libre
Premier décile	2,1	2,4	22,6	2,6	3,2	9,2
Deuxième décile	2,4	5,8	18,9	1,5	4,7	8,5
Troisième décile	3,2	8,6	11,8	5,5	7,1	9,3
Quatrième décile	3,8	10,2	12,5	5,6	9,3	9,2
Cinquième décile	3,7	10,3	10,2	5,8	7,3	9,1
Sixième décile	5,0	11,6	6,1	9,8	11,7	9,5
Septième décile	6,1	12,1	6,2	11,4	12,3	8,5
Huitième décile	6,2	12,6	6,2	12,1	10,6	10,1
Neuvième décile	10,8	14,3	3,8	20,0	15,1	10,6
Dixième décile	56,8	12,1	1,8	25,7	18,6	16,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.4 Pauvreté et âge du chef de ménage

Le niveau de vie des individus varie selon l'âge du chef du ménage. L'analyse montre que, dans la région du Centre-Est, plus de deux individus sur trois vivant dans les ménages dirigés par des jeunes (moins de 35 ans) ont un niveau de vie supérieur au cinquième décile. A l'opposé, dans les ménages où le chef a plus de 35 ans, les individus sont plus concentrés dans les cinq premiers déciles. En effet, plus de la moitié des personnes vivant dans les ménages dirigés par des chefs dont l'âge est compris entre les groupes d'âges 35-44 ans, 45-54 ans et 55-64 ans ont un niveau de vie inférieur au cinquième décile. Toutefois, dans les ménages où le chef a 65 ans ou plus, on retrouve sensiblement la même proportion de la population dans les déciles.

Tableau 6 : Répartition de la population par niveau de vie selon l'âge du chef de ménage

Niveau de vie	Moins de 25 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et +
Premier décile	0,7	2,9	9,4	15,9	15,3	12,3
Deuxième décile	1,3	4,7	11,5	15,5	13,7	11,2
Troisième décile	2,1	7,0	11,7	11,5	10,5	8,9
Quatrième décile	3,0	9,1	12,5	12,2	11,9	10,2
Cinquième décile	3,0	8,5	11,6	10,7	10,9	9,7
Sixième décile	5,9	12,5	9,9	7,9	8,1	8,4
Septième décile	13,8	12,9	8,8	7,5	8,4	9,7
Huitième décile	11,6	13,8	9,2	7,5	8,6	10,0
Neuvième décile	30,4	14,3	7,9	6,1	7,0	10,4
Dixième décile	28,1	14,3	7,5	5,2	5,6	9,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

CHAPITRE 4. PAUVRETE ET EDUCATION

L'éducation des membres adultes du ménage est l'un des facteurs le plus discriminant entre pauvres et non-pauvres. L'analyse est faite selon le niveau d'instruction et d'alphabétisation². Il est aussi analysé le niveau de vie selon la fréquentation scolaire des enfants.

4.1 Pauvreté et statut d'alphabétisation du chef de ménage

Une analyse des données montre que l'alphabétisation est associée un niveau de vie élevé. Les individus vivant dans les ménages où le chef est alphabétisé ont majoritairement un niveau de vie élevé. En effet, plus de trois individus sur quatre (77,2%) ayant leur chef de ménage alphabétisé ont un niveau de vie supérieur au cinquième décile. Cependant, lorsque le chef de ménage n'est pas alphabétisé, plus de la moitié (55,5%) des individus vivent en dessous du cinquième décile.

Tableau 7 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'alphabétisation du chef de ménage

Niveau de vie	Non alphabétisé	Alphabétisé
Premier décile	11,1	3,2
Deuxième décile	11,6	4,4
Troisième décile	10,5	4,2
Quatrième décile	11,7	5,0
Cinquième décile	10,6	6,0
Sixième décile	9,9	6,4
Septième décile	10,3	6,4
Huitième décile	9,7	12,0
Neuvième décile	9,0	18,4
Dixième décile	5,7	34,0
Total	100,0	100,0

4.2 Pauvreté et niveau d'instruction du chef de ménage

La répartition par niveau de vie des individus dont les chefs de ménages sont sans niveau d'instruction est presque égalitaire avec une légère concentration (environ 12%) autour du quatrième décile. Par contre, les individus dont le chef de ménage est instruit sont plus représentés dans les niveaux de vie élevés. En effet, parmi les individus dont les chefs de ménages ont un niveau primaire, post-primaire, secondaire ou supérieur, respectivement 20,3%, 35,9%, 65,3% et 73,6% sont issus des ménages à niveau de vie le plus élevé (dixième décile).

² Alphabétisé : La définition adoptée est celle du 5^e RGPH qui ne prend en compte que les critères de « savoir lire » et de « savoir écrire ».

Tableau 8 : Répartition de la population par niveau de vie selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau de vie	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur
Premier décile	11,5	1,3	0,8	0,8	0,0
Deuxième décile	11,9	3,7	2,3	0,9	0,7
Troisième décile	10,7	4,0	2,8	0,9	0,8
Quatrième décile	12,0	5,4	3,5	0,9	0,9
Cinquième décile	10,7	7,3	5,1	2,1	1,2
Sixième décile	9,8	8,6	6,3	2,4	2,7
Septième décile	10,3	7,7	5,7	4,0	2,2
Huitième décile	9,3	17,7	13,5	7,1	5,0
Neuvième décile	8,4	23,9	24,1	15,7	13,0
Dixième décile	5,2	20,3	35,9	65,3	73,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.3 Pauvreté et fréquentation scolaire des enfants

L'analyse du niveau de vie selon la fréquentation scolaire des enfants montre que les enfants (moins de 18 ans) du Centre-Est qui fréquentent actuellement au post primaire ou au secondaire proviennent plus des ménages à niveau de vie élevé. En effet, près du quart des enfants fréquentant le post-primaire se retrouvent dans le dernier décile. Au niveau du secondaire, 42,8% des enfants scolarisés se situe dans ce décile. Au niveau du primaire, on enregistre une présence relativement égale des enfants de ce cycle dans les différents niveaux de vie.

Tableau 9 : Répartition des enfants par niveau de vie selon la fréquentation scolaire

Niveau de vie	Primaire	Post-primaire	Secondaire
Premier décile	9,3	7,6	4,5
Deuxième décile	10,7	8,8	5,2
Troisième décile	10,0	8,0	4,4
Quatrième décile	11,2	9,0	5,4
Cinquième décile	10,5	8,9	5,4
Sixième décile	9,6	8,2	5,4
Septième décile	8,8	7,7	5,5
Huitième décile	10,5	10,5	8,7
Neuvième décile	10,0	12,7	12,7
Dixième décile	9,5	18,6	42,8
Total	100,0	100,0	100,0

CHAPITRE 5. PAUVRETE ET CADRE DE VIE

Le présent chapitre fait une analyse du cadre de vie des ménages sous l'angle du niveau de vie.

5.1 Pauvreté et promiscuité

La promiscuité se réfère au nombre de personnes par pièce à coucher du logement. Lorsque ce nombre dépasse 3, on dit que le ménage vit en situation de promiscuité.

Les individus qui vivent dans les ménages de moins de trois personnes par pièce à coucher se retrouvent plus dans les niveaux de vie élevés. Par contre, les individus qui vivent dans les ménages en situation de promiscuité sont plus représentés dans les niveaux de vie faibles. Pour les ménages de moins de trois personnes par pièce à coucher, seulement 4,0% des individus sont du premier décile contre 23,1% pour les ménages de plus de cinq personnes par pièce à coucher.

Tableau 10 : Niveau de vie selon le nombre moyen de personnes par pièce à coucher du ménage

Niveau de vie	Nombre moyen de personnes par pièce à coucher				
	Moins de 3 personnes par pièce	3 personnes par pièce	4 personnes par pièce	5 personnes par pièce	+ de 5 personnes par pièce
Premier décile	4,0	11,3	18,5	21,3	23,1
Deuxième décile	6,0	13,2	16,2	15,7	17,2
Troisième décile	7,0	11,5	12,7	5,2	18,6
Quatrième décile	8,1	14,1	8,8	22,6	10,2
Cinquième décile	8,7	10,7	13,4	7,0	11,0
Sixième décile	11,0	8,0	8,5	8,0	7,1
Septième décile	10,6	10,7	7,5	8,5	4,0
Huitième décile	12,7	8,9	6,5	6,4	5,1
Neuvième décile	15,7	7,0	5,2	2,8	2,5
Dixième décile	16,3	4,7	2,6	2,5	1,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.2 Pauvreté et qualité du logement

5.2.1 Pauvreté et types de matériaux définitifs du logement

Les caractéristiques du logement sont une dimension importante des conditions de vie des ménages. Nous appréhendons la qualité du logement à travers trois variables que sont la nature du mur, du toit et du sol. Nous distinguons deux types de logements. Le logement construit avec des matériaux définitifs et le logement fait avec des matériaux non définitifs. Le logement est fait de matériaux définitifs lorsque les murs, la toiture et le sol sont faits avec des matériaux définitifs³.

L'analyse montre que, dans la région du Centre-Est, les matériaux définitifs sont utilisés par les individus dans des proportions pratiquement identiques selon le niveau de vie. Toutefois, on note une légère concentration des individus utilisant ces matériaux dans les derniers déciles. En effet, parmi les individus issus des ménages dont les murs, les toits ou les sols sont en matériaux définitifs, plus de la moitié d'entre eux appartiennent à un niveau de vie supérieur au cinquième décile.

³ Mûrs en matériaux définitifs (Dur et Semi-dur) ; Toit en matériaux définitifs (Béton ; tôle, tuile) ; Sol en matériaux définitifs (carrelage et ciment).

Dans la région du Centre-Est, les individus vivant dans les ménages où le bâtiment est construit avec des matériaux définitifs sont légèrement plus présents dans le dernier décile avec une proportion de 13,5%.

Tableau 11 : Répartition de la population par niveau de vie selon les caractéristiques des logements en matériaux définitifs

Niveau de vie	Murs en matériaux définitifs	Toit en matériaux définitifs	Sol en matériaux définitifs	Bâtiments en matériaux définitifs
Premier décile	8,9	9,5	9,0	8,5
Deuxième décile	9,3	10,0	9,8	9,1
Troisième décile	8,7	9,2	9,4	8,6
Quatrième décile	9,5	10,3	10,4	9,5
Cinquième décile	9,3	9,7	9,6	9,2
Sixième décile	9,2	9,5	9,9	9,4
Septième décile	9,0	9,5	9,9	9,2
Huitième décile	11,0	10,6	10,5	11,1
Neuvième décile	11,8	10,9	10,8	11,9
Dixième décile	13,3	10,9	10,7	13,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

5.2.2 Pauvreté et types d'habitation

Les habitations de type immeuble à appartement et villa regorgent plus les personnes d'un niveau de vie relativement élevé comparativement aux logements de type case et tente qui abritent le plus souvent les individus à faible niveau de vie. En effet, les immeubles à appartement et les villas regorgent plus d'individus appartenant au dixième décile, avec respectivement 21,3% et 39,1%. Ces proportions sont de 2,7% et 3,0% respectivement pour les individus vivant dans des cases et tentes pour le même niveau de vie.

Pour les habitations de type maison individuelle simple et bâtiment à plusieurs logements, les individus y vivant se retrouvent dans les différents niveaux de vie dans des proportions quasi-identiques.

Tableau 12 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'habitation

Niveau de vie	Type d'habitation						
	Immeuble à appartement	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	Case	Tente	Autres
Premier décile	9,8	4,3	9,7	10,4	12,8	11,6	12,8
Deuxième décile	7,9	4,3	10,3	10,6	13,1	15,5	14,8
Troisième décile	8,4	5,1	9,5	9,1	12,1	9,7	9,3
Quatrième décile	6,8	5,4	10,7	9,8	13,7	14,9	11,2
Cinquième décile	6,6	5,5	10,1	9,1	11,0	11,8	10,0
Sixième décile	8,1	6,0	9,6	8,8	9,0	8,6	9,5
Septième décile	6,5	5,1	9,8	9,2	11,1	9,6	10,3
Huitième décile	10,9	10,9	10,4	10,5	7,0	7,1	8,2
Neuvième décile	13,7	14,2	10,6	10,3	7,6	8,2	7,4
Dixième décile	21,3	39,1	9,3	12,2	2,7	3,0	6,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.2.3 Pauvreté et statut d'occupation du logement

Selon le statut d'occupation du logement, les proportions individus vivant en location (simple et vente) sont plus importantes dans les niveaux de vie élevés. Dans le dernier décile, on enregistre 59,9% des individus vivant en location simple et 24, 3% de ceux en situation de location-vente.

Les individus hébergés gratuitement et les propriétaires de logement sont plus situés dans les premiers déciles. En effet, parmi les propriétaires, un individu sur cinq figure parmi les 10% les plus pauvres. Pour le

même niveau de vie, la proportion des individus hébergés gratuitement représente 16,1% des individus de la région possédant ce statut d'occupation.

Tableau 13 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'occupation du logement

Niveau de vie	Statut d'occupation du logement				
	Propriétaire	Location-vente	Location simple	Hébergement gratuit	Autres
Premier décile	20,5	15,5	0,7	16,1	25,8
Deuxième décile	15,7	9,6	1,2	13,5	16,5
Troisième décile	11,3	6,7	2,6	10,1	9,9
Quatrième décile	11,5	6,6	2,3	10,4	11,9
Cinquième décile	9,9	7,5	3,1	9,3	9,2
Sixième décile	7,3	7,5	5,0	8,3	6,5
Septième décile	7,1	3,6	3,4	7,9	7,2
Huitième décile	7,2	10,0	8,3	7,5	5,9
Neuvième décile	5,6	8,7	13,2	7,5	4,5
Dixième décile	4,1	24,3	59,9	9,6	2,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

CHAPITRE 6. PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

6.1 Pauvreté et accès à l'assainissement

L'accès à l'assainissement est une dimension importante des conditions de vie d'un ménage. Trois aspects de l'assainissement sont analysés sous l'angle du niveau de vie des ménages. Il s'agit de l'utilisation des types d'aisance, de l'évacuation des ordures et de l'évacuation des eaux usées du ménage.

6.1.1 Pauvreté et type d'aisance

Dans la région du Centre-Est, la brousse ou nature et les latrines simples sont les types d'aisance les plus fréquemment utilisées par les individus. En effet, 46,1% des individus de la région font recours à la brousse pour leurs besoins et 41,5% de ces individus se sert des latrines simples comme type d'aisance.

Lorsqu'on s'intéresse au niveau de vie de ces individus, on s'aperçoit que les individus de faible niveau de vie utilisent plus la brousse ou nature comme lieu d'aisance. Aussi, plus le niveau de vie augmente, moins la population a recours à la brousse ou à la nature pour ses besoins. Chez les individus du premier décile, 52,8% font usage de la brousse ou de la nature comme lieu d'aisance. A l'opposé, parmi les individus du dernier décile, la proportion de ceux utilisant ce lieu d'aisance est de 13,1%.

Quant aux latrines simples, elles sont plus utilisées par les individus à niveau de vie élevé. En effet, parmi les individus du dernier décile, 72,5% utilisent des latrines simples.

Tableau 14 : Répartition de la population par type d'aisance selon le niveau de vie

Niveau de vie	Chasse d'eau	Latrine simple	Latrine ventilée	Brousse/Nature	Autres	Total
Premier décile	6,9	34,7	1,6	52,8	3,9	100,0
Deuxième décile	7,0	35,7	1,8	52,4	3,1	100,0
Troisième décile	6,8	37,7	1,7	50,9	2,9	100,0
Quatrième décile	7,1	37,9	2,3	49,4	3,3	100,0
Cinquième décile	6,7	39,6	2,3	48,0	3,4	100,0
Sixième décile	7,1	42,0	2,5	45,2	3,2	100,0
Septième décile	6,8	42,3	2,5	45,2	3,1	100,0
Huitième décile	7,2	51,9	2,3	35,9	2,7	100,0
Neuvième décile	7,6	57,6	2,2	29,9	2,7	100,0
Dixième décile	10,2	72,5	2,0	13,1	2,3	100,0
Total	7,1	41,5	2,0	46,1	3,2	100,0

6.1.2 Pauvreté et principal mode d'évacuation des ordures

La rue, les tas d'immondices et les fosses fumières constituent les principaux modes d'évacuation des ordures dans la région du Centre-Est. Plus de huit personnes sur dix vivent dans des ménages qui évacuent leurs ordures à travers un de ces canaux. L'évacuation des ordures dans la rue est assez fréquente dans la région. Plus du tiers de la population du Centre-Est vivent dans des ménages qui évacuent leurs ordures dans la rue.

Selon le niveau de vie, la même tendance s'observe en ce qui concerne les principaux modes d'évacuation des ordures. Avec 32,4% des individus du dernier décile, l'évacuation des ordures dans les tas d'immondices est le mode d'évacuation le plus utilisé. La rue est le deuxième mode d'évacuation des ordures pour les individus de ce décile avec 28,0% des individus vivant dans des ménages qui y font recours.

Tableau 15 : Répartition de la population par principal mode d'évacuation des ordures selon le niveau de vie

Niveau de vie	Ramas sage privé	Tas d'immondices	Fosses fumiers	Bac à ordures	Rue	Fossé (fosses/caniveaux)	Autres	Total
Premier décile	3,1	23,2	24,4	5,3	34,7	1,6	7,6	100,0
Deuxième décile	2,3	25,8	22,2	4,5	36,8	1,3	7,1	100,0
Troisième décile	2,8	26,5	21,8	4,3	37,4	1,1	6,0	100,0
Quatrième décile	2,4	26,8	22,0	4,4	36,7	1,0	6,7	100,0
Cinquième décile	2,4	27,1	22,2	4,4	36,5	1,0	6,4	100,0
Sixième décile	2,6	28,1	20,1	5,0	37,1	1,1	6,1	100,0
Septième décile	2,6	26,6	21,5	5,2	37,1	1,0	5,9	100,0
Huitième décile	3,2	30,7	18,9	6,4	35,0	0,9	4,9	100,0
Neuvième décile	4,1	31,8	15,5	8,5	34,1	1,0	4,9	100,0
Dixième décile	9,2	32,4	9,3	16,3	28,0	1,0	3,8	100,0
Total	3,1	26,8	21,1	5,6	35,7	1,2	6,4	100,0

6.1.3 Pauvreté et principal mode d'évacuation des eaux usées

La rue constitue le principal mode d'évacuation des eaux usées dans la région. Quel que soit le niveau de vie, le constat reste le même. Dans tous les déciles de niveau de vie, on enregistre au moins sept personnes sur dix vivant dans des ménages qui déversent leurs eaux usées dans la rue ou nature. Les puisards, les caniveaux et les fosses septiques sont faiblement utilisés pour l'évacuation des eaux usées dans la région.

L'évacuation des eaux usées dans la cour est également une situation existante dans la région. Que le niveau de vie soit faible ou élevé, les individus déversant leurs eaux usées dans la cour représentent environ 11% de la population.

Tableau 16 : Répartition de la population par principal mode d'évacuation des eaux usées selon le niveau de vie

Niveau de vie	Cour	Rue/Nature	Puisards	Caniveau	Fosse septique	Autres	Total
Premier décile	12,2	75,9	1,0	0,4	3,1	7,4	100,0
Deuxième décile	10,7	78,3	0,7	0,4	3,2	6,7	100,0
Troisième décile	11,2	79,3	0,9	0,4	2,8	5,4	100,0
Quatrième décile	11,0	78,9	0,8	0,4	2,7	6,2	100,0
Cinquième décile	11,7	78,6	0,9	0,4	2,5	5,8	100,0
Sixième décile	11,1	79,3	0,8	0,4	2,8	5,5	100,0
Septième décile	10,9	79,6	1,1	0,4	2,6	5,4	100,0
Huitième décile	10,9	79,4	1,1	0,5	3,2	4,9	100,0
Neuvième décile	11,6	78,2	1,3	0,8	3,4	4,7	100,0
Dixième décile	12,7	73,3	2,1	1,9	5,9	4,1	100,0
Total	11,4	78,0	1,0	0,5	3,1	6,0	100,0

6.2 Pauvreté et accès à l'eau de boisson

En termes d'approvisionnement en eau de boisson, les individus de la région ont plus recours aux forages. Plus de la moitié (57,7%) de la population utilise l'eau issue des forages pour sa boisson. Les puits et les fontaines publiques sont utilisés respectivement par 19,7% et 16,6% de la population. Les autres sources d'eau de boisson sont très faiblement utilisées.

Par ailleurs, les individus qui ont un niveau de vie faible utilisent plus les puits et les forages comme source d'eau de boisson. En effet, 24,3% et 62,8% des individus du premier décile utilisent respectivement les puits et les forages pour s'approvisionner en eau de boisson. Ce qui correspond à une proportion de près de neuf personnes sur dix qui font recours à l'une de ces deux sources.

Bien que la proportion d'individus consommant les eaux issues de barrage, rivière, cours d'eau ou lac soit faible, la proportion des individus ayant recours à cette source est plus élevée dans les premiers déciles

comparativement aux autres. Parmi les individus du premier décile, 2,9% boivent l'eau des barrages ou rivières. Cette proportion baisse avec le niveau de vie pour se situer à 0,2% au dernier décile.

Tableau 17 : Répartition de la population par source d'accès à l'eau de boisson selon le niveau de vie

Niveau de vie	Barrage/rivière/cours d'eau/lac	Puits	Forage	Fontaine publique	Robinet compteur intérieur	Autres	Total
Premier décile	2,9	24,3	62,8	8,3	0,5	1,1	100,0
Deuxième décile	2,4	21,8	61,5	12,6	0,9	0,8	100,0
Troisième décile	2,1	20,9	62,7	12,7	0,9	0,7	100,0
Quatrième décile	2,0	20,0	59,5	16,5	1,1	0,9	100,0
Cinquième décile	1,6	19,0	57,2	20,0	1,4	0,7	100,0
Sixième décile	1,4	18,5	57,7	19,2	2,3	0,9	100,0
Septième décile	1,4	17,7	56,7	21,3	2,1	0,8	100,0
Huitième décile	0,7	14,8	49,0	29,2	5,3	1,1	100,0
Neuvième décile	0,7	14,6	48,9	25,7	8,7	1,3	100,0
Dixième décile	0,2	8,7	33,5	26,8	29,1	1,6	100,0
Total	1,9	19,7	57,7	16,6	3,2	0,9	100,0

6.3 Pauvreté et principal mode d'éclairage

Les lampes constituent le principal mode d'éclairage des individus de la région du Centre-Est. Sur dix personnes de la région, près de six s'en servent pour l'éclairage. Toutefois, l'éclairage via les lampes est relativement plus employé par les individus à niveau de vie faible que ceux ayant un niveau de vie élevé. Chez les individus du premier décile, 72,6% emploient les lampes pour l'éclairage contre 16,6% de ceux du dernier décile.

La deuxième source d'éclairage la plus utilisée par les individus de la région est l'énergie solaire avec 29,9% de la population. L'énergie réseau est utilisée par 9,2% de la population.

Les énergies réseau et solaire sont plus utilisées par les individus issus des ménages à niveau de vie élevé. Parmi les individus du dernier décile, plus de huit personnes sur dix (82,5%) utilisent l'une de ces sources comme mode principal d'éclairage.

Tableau 18 : Répartition de la population par principal mode d'éclairage selon le niveau de vie

Niveau de vie	Energie réseau	Energie solaire	Lampes	Autres	Total
Premier décile	5,6	18,4	72,6	3,4	100,0
Deuxième décile	5,2	24,7	67,6	2,5	100,0
Troisième décile	4,1	30,3	63,3	2,3	100,0
Quatrième décile	5,4	25,5	66,8	2,3	100,0
Cinquième décile	5,5	33,5	58,8	2,2	100,0
Sixième décile	7,9	31,1	58,8	2,2	100,0
Septième décile	8,0	40,4	49,9	1,8	100,0
Huitième décile	14,9	46,7	37,1	1,3	100,0
Neuvième décile	20,9	46,8	31,1	1,3	100,0
Dixième décile	47,2	35,3	16,6	0,9	100,0
Total	9,2	29,9	58,5	2,3	100,0

6.4 Pauvreté et type d'emploi principal occupé

L'analyse du niveau de vie selon le type d'emploi principal des individus indique que la répartition des indépendants par niveau de vie est plus égalitaire comparativement à celle des salariés et des aides familiales. Ainsi, les salariés ont un niveau de vie plus élevé. En effet, plus de 90% des salariés ont un niveau de vie

supérieur au cinquième décile contre moins de 60% pour chacune des autres catégories d'emploi (Indépendant, aide familiale).

Tableau 19 : Répartition de la population par type d'emploi principal occupé selon le niveau de vie

Niveau de vie	Indépendant	Salarié	Aide familiale	Autres
Premier décile	11,2	0,9	10,3	7,4
Deuxième décile	11,7	1,8	11,2	8,0
Troisième décile	10,4	1,7	10,3	7,6
Quatrième décile	11,4	2,7	12,2	8,8
Cinquième décile	10,4	3,3	10,6	8,6
Sixième décile	9,2	3,9	9,9	9,8
Septième décile	9,1	3,1	11,6	7,3
Huitième décile	10,0	7,4	9,5	11,7
Neuvième décile	9,3	14,1	9,6	13,1
Dixième décile	7,2	61,1	4,7	17,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

CHAPITRE 7. INEGALITES DE NIVEAU DE VIE

7.1 Distribution de la consommation totale par quintile

A l'analyse du tableau ci-après, il ressort que la répartition de la consommation totale par quintiles de niveau de vie de la population du Centre-Est est inégale. Le volume de la consommation augmente avec le quintile de niveau de vie. Pendant que la consommation totale des individus du premier quintile s'élève à 42 364,2 millions de francs CFA, celle du dernier quintile s'évalue à 112 460,4 millions de francs CFA. Ces montants représentent respectivement 12,5% et 33,3% de la consommation totale de la population du Centre-Est. Les quintiles 2, 3 et 4 représentent respectivement 15,7%, 17,3% et 21,2% de la consommation totale.

Tableau 20 : Distribution de la consommation totale par quintile

Quintiles	Dépenses du quintile (en millions de F CFA)	Pourcentage
Premier quintile	42 364,2	12,5
Deuxième quintile	52 910,2	15,7
Troisième quintile	58 522,1	17,3
Quatrième quintile	71 718,6	21,2
Cinquième quintile	112 460,4	33,3
Total	337 975,4	100,0

7.2 Distribution de la consommation totale par décile

Pour mieux cerner les inégalités révélées dans la section précédente, la consommation totale est répartie par déciles du niveau de vie. Les résultats confirment que la structure des dépenses de consommation de la population du Centre-Est est inégalitaire. En effet, le dernier décile, c'est à dire les 10% les plus riches de la population, concentre près du cinquième des dépenses de consommation totale des ménages tandis que le premier décile se contente de moins de 6% des dépenses de consommation totale. Par ailleurs, le total de la dépense de consommation augmente avec le niveau de vie.

Tableau 21 : Distribution de la consommation totale par décile

Déciles	Dépenses du décile (en millions de F CFA)	Pourcentage
Premier décile	18 678,1	5,5
Deuxième décile	23 686,1	7,0
Troisième décile	23 842,8	7,1
Quatrième décile	29 067,4	8,6
Cinquième décile	28 998,8	8,6
Sixième décile	29 523,3	8,7
Septième décile	33 573,5	9,9
Huitième décile	38 145,0	11,3
Neuvième décile	46 369,5	13,7
Dixième décile	66 090,9	19,6
Total	337 975,4	100,0

7.3 Indicateurs d'inégalités de la consommation

L'indice de GINI est un coefficient qui permet de mesurer le degré d'inégalité dans la répartition des dépenses de consommation des individus. Il est évalué à 0,21 dans la région du Centre-Est. Contrairement aux analyses des sections précédentes (7.1 et 7.2), la répartition de la consommation totale entre les individus est

relativement égale. Ce qui signifie que les dépenses de consommation sont distribuées de manière assez égale dans la région. Toutefois, la désagrégation de l'indice de GINI selon le milieu de résidence montre que la distribution de la consommation est plus égalitaire en milieu rural (0,17) qu'en milieu urbain (0,29). Ce constat est confirmé par les indices de Theil (0) et Theil (1).

Le calcul de l'indice de GINI au niveau provincial montre également que les dépenses de consommation sont distribuées de manière assez égale dans chacune des provinces de la région (Indice de GINI < 0,3). Toutefois, on observe des variations de la valeur de l'indice selon les provinces. Le Kouritenga est la province la moins égalitaire en termes de distribution des dépenses de consommation des individus. En effet, l'indice de GINI dans cette province s'élève à 0,22 contre 0,21 et 0,18, respectivement, dans le Boulgou et le Koulpélogo. Les résultats obtenus avec les indices de Theil (0) et Theil (1) évoluent dans les mêmes sens que ceux de l'indice de GINI.

Si l'indice de Gini indique une distribution assez égale de la consommation de façon globale dans la région, le rapport interdécile, qui met en relation le 1^{er} et le 9^e déciles de la distribution des niveaux de vie, montre qu'il y a tout de même des écarts non négligeables entre les plus riches et les plus pauvres. Ce rapport est de 2,45 pour la région du Centre-Est. Cela signifie que les 10% les plus riches ont un niveau de vie 2,45 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres. Ce rapport est de 3,36 en milieu urbain et 2,15 en milieu rural lorsqu'il est désagrégé par milieu de résidence. L'analyse selon les provinces indique que, dans toutes les provinces de la région, les 10% les plus riches ont un niveau de vie au moins 2 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres.

Tableau 22 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par milieu de résidence et par province

	GINI	Theil (0)	Theil (1)	q90/10	q90/50
Milieu de résidence					
Urbain	0,29	0,13	0,14	3,36	2,19
Rural	0,17	0,05	0,05	2,15	1,50
Provinces					
Boulgou	0,21	0,07	0,08	2,40	1,66
Kouritenga	0,22	0,08	0,09	2,45	1,70
Koulpélogo	0,18	0,05	0,06	2,08	1,48
Ensemble région	0,21	0,07	0,08	2,45	1,68

Une vue des indicateurs d'inégalité de la consommation par commune indique que les dépenses de consommation sont distribuées de manière assez égale dans chacune des communes de la région du Centre-Est. En effet, l'indice de GINI est inférieur à 0,3 quelle que soit la commune considérée. Il varie de 0,16 à 0,29. Par ailleurs, les communes les moins égalitaires en termes de distribution des niveaux de vie semblent être les communes urbaines de la région. Par exemple, les communes chefs-lieux de province (Tenkodogo, Pouytenga et Koupéla) figurent parmi les communes ayant des indices de GINI les plus élevés. Dans la commune de Tenkodogo, les 10% les plus riches ont un niveau de vie au moins 3,1 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres. Ce rapport est de 3,3 dans la commune de Koupéla et de 2,6 dans la commune de Pouytenga.

Aussi, à l'exception des communes de Yargo et de Dourtenga dans lesquelles le rapport interdécile est situé autour de 2, dans toutes les autres communes de la région, les individus du dernier décile ont un niveau de vie au moins 2 fois supérieur à ceux du premier décile.

Tableau 23 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par commune

Communes	GINI	Theil (0)	Theil (1)	q90/10	q90/50
Province du Boulgou					
Bagré	0,18	0,05	0,06	2,21	1,52
Bané	0,17	0,05	0,05	2,15	1,50
Beguedo	0,17	0,05	0,05	2,18	1,51
Bissiga	0,16	0,04	0,04	2,07	1,48
Bittou	0,21	0,07	0,09	2,35	1,69
Boussouma	0,18	0,05	0,05	2,26	1,57
Garango	0,22	0,08	0,09	2,52	1,72
Komtoega	0,17	0,04	0,05	2,07	1,49
Niaogo	0,16	0,04	0,04	2,07	1,45
Tenkodogo	0,28	0,12	0,14	3,11	2,07
Zabré	0,18	0,05	0,05	2,23	1,54
Zoaga	0,16	0,04	0,05	2,01	1,45
Zonsé	0,18	0,05	0,05	2,23	1,57
Province du Kouritenga					
Andemtenga	0,16	0,04	0,04	2,04	1,48
Baskouré	0,17	0,05	0,05	2,10	1,50
Dialgayé	0,16	0,04	0,04	2,05	1,46
Gounghin	0,17	0,05	0,05	2,17	1,52
Kando	0,16	0,04	0,04	2,35	1,71
Koupéla	0,29	0,13	0,15	3,32	2,21
Pouytenga	0,24	0,09	0,10	2,63	1,62
Tensobentenga	0,16	0,04	0,04	2,06	1,50
Yargo	0,16	0,04	0,04	2,00	1,45
Province du Koulpelogo					
Comin-Yanga	0,16	0,04	0,04	2,01	1,46
Dourtenga	0,16	0,04	0,04	1,99	1,43
Lalgayé	0,17	0,05	0,05	2,15	1,54
Ouargayé	0,22	0,08	0,10	2,25	1,58
Sanga	0,16	0,04	0,04	2,07	1,48
Soudougui	0,16	0,04	0,04	2,01	1,45
Yargatenga	0,18	0,05	0,06	2,25	1,54
Yondé	0,16	0,04	0,04	2,09	1,46
Ensemble région	0,21	0,07	0,08	2,45	1,68

CONCLUSION

L'inexistence des analyses de la pauvreté au niveau des sous unités administratives du Burkina Faso a conduit à la réalisation de ce rapport. Cette étude avait pour objectif de décrire le profil de pauvreté de la région du Centre-Est en fournissant aux décideurs des analyses plus fines de la pauvreté au niveau régional, provincial et communal.

Deux sources de données ont été utilisées. Il s'agit des données du 5^e RGPH organisé en 2019 et celles de l'EHCVM réalisée en 2018. Une estimation sur les petits domaines a été appliquée sur les données de l'EHCVM pour obtenir la consommation des ménages. Cette consommation a été greffée à la base de données du RGPH pour les analyses qui sont essentiellement descriptives.

A l'issue des analyses, les principaux résultats montrent que, tout comme au niveau national, la pauvreté à un visage rural dans la région du Centre-Est. La province du Koulpélogo est la plus touchée en termes d'incidence. L'analyse de la pauvreté au niveau communal montre que sur les trente communes de la région, quinze ont plus de la moitié de leurs populations qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Comin-Yanga et Yondé sont les communes qui abritent les plus fortes proportions de pauvres dans la région du Centre-Est. La plus faible incidence de pauvreté est enregistrée dans les communes de Zabré et de Béguédo.

La pauvreté selon les caractéristiques démographiques fait ressortir quelques résultats importants. Dans les ménages de grande taille, on retrouve une proportion plus élevée des individus les plus pauvres alors que les ménages de petite taille regorgent plus les individus moins pauvres. Aussi, les ménages dirigés par les femmes abritent plus d'individus à niveau de vie élevé que ceux dirigés par les hommes. Les individus vivant dans les ménages dont le chef est alphabétisé ont plus un niveau de vie élevé alors que ceux dont le chef est non alphabétisé ont plus un niveau de vie faible.

En outre, l'analyse de la pauvreté selon le cadre de vie des populations montre que les matériaux définitifs du logement sont plus utilisés par les nantis. Ces derniers sont nombreux à vivre dans des habitations de type immeuble à appartement, villa et bâtiment à plusieurs logement.

Ensuite, en matière de services sociaux, les populations plus pauvres y ont difficilement accès. En effet, les individus les plus pauvres utilisent en majorité la brousse ou nature comme lieu d'aisance, la rue comme principal mode d'évacuation des ordures et des eaux usées. Ces individus issus des ménages pauvres utilisent majoritairement les forages, les puits et les barrages/rivières/cours d'eau/lac comme principale source d'eau de boisson et s'éclairent principalement avec des lampes.

En termes d'inégalité, l'indice de GINI montre globalement que la distribution des dépenses de consommation entre les individus est assez égalitaire dans la région du Centre-Est. Toutefois, on observe des variations de cet indice selon le milieu de résidence, la province et la commune. Le milieu urbain est moins égalitaire que le milieu rural. Au niveau provincial, le Kouritenga est la province la moins égalitaire en termes de distribution de dépenses de consommation des ménages. Par ailleurs, les communes les moins égalitaires en termes de distribution des niveaux de vie sont les chefs-lieux de communes urbaines de la région.

Au regard des principaux résultats obtenus, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Prioriser le milieu rural, la province du Koulpélogo et les communes de Comin-Yanga et de Yondé dans les interventions de lutte contre la pauvreté dans la région ;
- Renforcer les politiques d'accès aux logements décents envers les populations démunies ;
- Accentuer les programmes d'accès à l'assainissement et à l'hygiène sur les populations pauvres ;
- Le niveau de la pauvreté peut baisser en réduisant l'inégalité par une bonne répartition des ressources. Ainsi, au regard des résultats qui présentent une inégalité relativement plus élevée dans les centres urbains, il est recommandé de renforcer les politiques de lutte contre les inégalités dans ces zones

BIBLIOGRAPHIE

GABRIELA GUBLIN GUERRERO, 2004. Définitions et approches de la pauvreté. En ligne : <http://www.bsi-economics.org/416-definicions-approches-pauvrete>, consulté le 23 août 2023.

INSD, 2022. Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Synthèse des résultats définitifs. Ouagadougou, Burkina Faso, 133 p.

INSD, 2022. Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Volume-3, Mesure et cartographie de la pauvreté. Ouagadougou, Burkina Faso, 374 p.

INSD, 2022. Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Monographie de la région du Centre-Est. Ouagadougou, Burkina Faso, 172 p.

INSD, 2022. Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018 (EHCVM-2018) : Diagnostic de la pauvreté en 2018. Ouagadougou, Burkina Faso, 97 p.

ANNEXES

Tableau 1 : Pauvreté selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Incidence P0 (%)	Contribution C0 (%)	Consommation par personne
Urbain	34,4	13,0	315 956,6
Rural	52,3	87,0	218 300,3
Ensemble	49,0	100,0	236 716,0

Tableau 2 : Pauvreté selon les provinces

Provinces	Incidence P0 (%)	Contribution C0 (%)	Profondeur P1 (%)	Consommation par personne
Boulgou	40,8	38,9	12,9	242 073,9
Kouritenga	39,5	24,5	10,7	247 034,1
Koumpelogo	78,3	36,6	30,4	207 327,3
Ensemble	49,0	100,0	16,2	236 716,0

EQUIPE D'ELABORATION DES PROFILS REGIONAUX DE PAUVRETE**COORDINATION**

NOM ET PRENOMS	FONCTION
OUEDRAOGO Boureima	Directeur Général de l'INSD
BERE Bernard	Directeur Général Adjoint de l'INSD
OUEDRAOGO Issaka	Directeur Régional de l'INSD-Hauts Bassins
RAMDE Bakary	Directeur Régional de l'INSD-Est
GANSORE Moctar	Directeur Régional par intérim de l'INSD-Sahel

EQUIPE DE REDACTION DU PROFIL DE PAUVRETE DES HAUTS BASSINS

NOM PRENOM (S)	STRUCTURE
OUEDRAOGO ISSAKA	Direction régionale de l'INSD des Hauts Bassins
SAWADOGO PAUL	Direction de la Démographie
ZONGO HAIDARA	Direction régionale de l'INSD des Hauts Bassins
KONCOBO ZAKARIA	Direction des statistiques de condition de vie des ménages
KABORE S. THEODORE	Direction régionale de l'INSD de l'Est
NOMBRE ABDOU	Direction de l'Informatique et du management de l'information statistique
RAMDE BAKARY	Direction régionale de l'INSD de l'Est
GANSORE MOCTAR	Direction régionale de l'INSD du Sahel
COULIBALY IDRISSE	Direction des statistiques de condition de vie des ménages
NABIE DRISSE	Direction régionale de l'INSD de l'Est
LY A. KADRI	Direction régionale de l'INSD des Hauts Bassins
TOU G. GILDAS	Direction régionale de l'INSD du Sahel
ZERBO YAYA	Direction régionale de l'INSD de l'Est
ZOUNDI K. JEROME	Direction régionale de l'INSD des Hauts Bassins
BENGALY LABASSE	Direction régionale de l'INSD des Hauts Bassins
MANLI BOUREIMA	Direction régionale de l'INSD de l'Est

EQUIPE DE REDACTION DES PROFILS DE PAUVRETE DES REGIONS

NUMERO	PROFIL DE PAUVRETE	NOM ET PRENOM	DIRECTIONS
1	BOUCLE DU MOUHOUN	TOU G. Gildas	DR/SHL
		MANLI Boureima	DR/EST
		BENGALY Labasse	DR/HBS
	CASCADES	TOU G. Gildas	DR/SHL
		MANLI Boureima	DR/EST
		BENGALY Labasse	DR/HBS
	SAHEL	TOU G. Gildas	DR/SHL
		MANLI Boureima	DR/EST
		BENGALY Labasse	DR/HBS

NUMERO	PROFIL DE PAUVRETE	NOM ET PRENOM	DIRECTIONS
2	CENTRE	ZONGO Haïdara	DR/HBS
		ZERBO Yaya	DR/EST
	SUD-OUEST	ZONGO Haïdara	DR/HBS
		ZERBO Yaya	DR/EST
	CENTRE-OUEST	ZONGO Haïdara	DR/HBS
		ZERBO Yaya	DR/EST
3	EST	KABORE Théodore	DR/EST
		LY Abdoul Kadri	DR/HBS
	CENTRE-SUD	KABORE Théodore	DR/EST
		LY Abdoul Kadri	DR/HBS
	CENTRE-EST	KABORE Théodore	DR/EST
		LY Abdoul Kadri	DR/HBS
4	PLATEAU CENTRAL	NABIE Drissa	DR/EST
		ZOUNDI Jérôme	DR/HBS
	CENTRE-NORD	NABIE Drissa	DR/EST
		ZOUNDI Jérôme	DR/HBS
	NORD	NABIE Drissa	DR/EST
		ZOUNDI Jérôme	DR/HBS

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRE, Ouaga 2000

01 B.P: 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso

Tél : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26

Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf